

Dossier de presse

Séance publique de l'Assemblée départementale
des 12 et 13 décembre 2011



Responsable, Solidaire, Innovant

LE CONSEIL GÉNÉRAL VOTE SON BUDGET PRIMITIF 2012

A RETENIR

Budget total 2012 :
1, 015 Milliards €

Écritures d'ordres :
-132 M€

Budget réel : 883 M€

Budget hors doubles
écritures : **748 M€**

Entre la crise économique et la réduction de l'autonomie fiscale des collectivités locales, c'est dans un contexte particulièrement contraint que le Conseil général a élaboré son Budget Primitif 2012.

Pour autant, dans le prolongement des précédents exercices, la majorité départementale conduite par Christian Monteil, réaffirme, avec ce budget, sa volonté de conforter le Conseil général en tant qu'acteur majeur de la dynamisation du territoire et de l'amélioration de la qualité de vie de ses habitants.



Entre réalisme et ambition, le Conseil général fixe ses priorités autour de trois principes :

Un Département responsable, à travers la maîtrise de sa dette et de ses dépenses de fonctionnement, mais aussi la concentration de son action sur ses compétences obligatoires ;

Un Département solidaire, à travers une mobilisation sans précédent dans le champ de l'action sociale mais aussi par son soutien aux communes et aux associations pour promouvoir un développement équilibré et durable du territoire ;

Un Département innovant, au quotidien et pour l'avenir, à travers ses multiples politiques publiques et services de proximité déployés en direction des haut-savoyards et des forces vives du territoire.

CONTACTS

Service Presse
04 50 33 50 01
ou 04 50 33 58 61



LES RECETTES 747 985 699 €

Toutes les politiques et actions menées par le Conseil général sont financées par des recettes réelles d'un montant équivalent aux dépenses à hauteur de 748 M€ pour 2012, soit en quasi-stabilité par rapport au BP 2011 (746,5 M€).

La réforme de la fiscalité directe locale a profondément modifié la structure des recettes budgétaires. Ainsi, alors qu'en 2009, le Budget Primitif était financé à hauteur de 32,5 % par la fiscalité directe avec pouvoir de taux, ce pourcentage passe à 17,12 % en 2012. Il en résulte une perte progressive de l'autonomie fiscale des Départements, lesquels ne peuvent désormais plus agir que sur le taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Dans ces conditions, les Départements restent donc largement tributaires des dotations et compensations diverses versées par l'Etat dans un contexte où ce dernier accentue sa démarche de discipline budgétaire.

STRUCTURATION DES RECETTES 2012

■ 28,11 % par la fiscalité directe (210 M€)

Ces 210 millions se répartissent ainsi :

- 128 M€ pour la fiscalité directe avec pouvoir de taux, qui correspond au produit attendu de la Taxe foncière sur les propriétés bâties. L'évolution du taux de cette taxe sera votée par l'assemblée départementale au premier trimestre 2012, dès lors qu'auront été notifiées par l'Etat les bases fiscales pour 2012.
- 82 M€ au titre de la fiscalité directe sans pouvoir de taux comprenant la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) et l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER).

■ 19,56 % par la fiscalité indirecte (146 M€)

Au sein de la fiscalité indirecte, les Droits de mutation à titre obligatoire représentent 126,4 M€, y compris l'ancienne part Etat qui a été dévolue au Département dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Comparée à la réalisation estimée de 2011, cette prévision reste prudente en raison de plusieurs facteurs :

- l'obligation initiée à l'automne 2011 pour les notaires de s'acquitter des droits dans un délai de 30 jours suivant l'acte au lieu de 60 jours précédemment, s'est traduite par un encaissement de près de 13 mois en 2011,
- le changement de réglementation sur les plus-values immobilières, qui entrera en vigueur en février 2012, a conduit à une accélération des transactions au deuxième semestre 2011,
- la prise en compte de l'environnement économique.

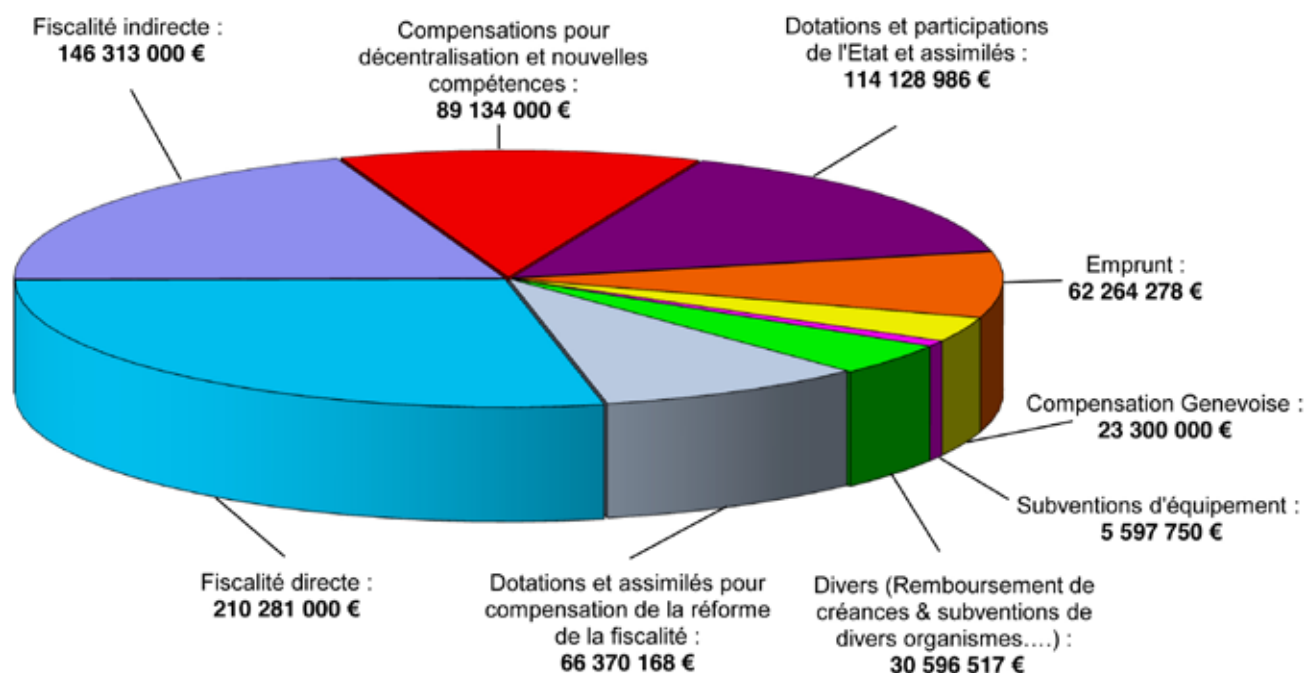
■ 15,26 % par les dotations d'Etat (114 M€)

Ce poste rassemble la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la Dotation Globale de Décentralisation (DGD), les différentes compensations fiscales, la Dotation d'Equipe-ment des Collèges (DDEC), le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Dotation Globale d'Equipe-ment Rurale (DGER).

■ 11,92 % par les compensations octroyées par l'Etat (89 M€)

Ces compensations sont destinées à couvrir les nouvelles charges liées à la Décentralisation suite au transfert de compétences de l'Etat aux départements. Il s'agit :

- de la Taxe Intérieure sur les Produits Pétroliers (TIPP) d'un montant de 22 M€, et du Fonds de Mobilisation Départemental pour l'Insertion (FMDI) prévu à hauteur de 0,75 M€, destinés à compenser en partie le montant des allocations financées par le Département dans le cadre du RSA socle. Une autre fraction de TIPP à hauteur de 3,6 M€ est prévue pour compenser l'ancienne allocation de parent isolé (RSA majoré),
- de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurances (TSCA), soit 40,4 M€, à laquelle s'ajoute 7,3 M€ de TIPP pour diverses autres charges compensées,
- des recettes émanant de la Caisse Nationale de Solidarité et d'Autonomie (CNSA), soit 14 M€ et destinées au financement de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), du fonctionnement de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et de la Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades Alzheimer (MAIA).



■ 8,87 % par des compensations destinées à garantir la neutralité budgétaire de la réforme (65 M€)

Il s'agit de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et du Fonds National de Garantie Individuelle de Ressource (FNGIR), globalement évaluées à 30 M€, et du solde de la Taxe sur les Conventions d'Assurance, estimée à 35 M€.

■ 8,32 % par l'emprunt (62 M€)

62 M€ d'emprunts sont inscrits dans ce Budget Primitif. Les dépenses n'étant jamais intégralement réalisées, le montant de l'emprunt effectivement appelé est toujours inférieur au montant inscrit. Ainsi en 2012, le montant de l'emprunt effectivement souscrit devrait être de l'ordre de 40 M€, afin de permettre une stabilité de l'encours de dette.

■ 7,96 % par diverses autres recettes (59,5 M€)

Il s'agit de la compensation financière genevoise (23,3 M€), et de diverses subventions d'équipement, participations, redevances et produits.

EN BREF >>> FISCALITÉ

Réforme de la fiscalité

La Loi de finances 2011 a modifié les ressources fiscales des Départements.

Des ressources de fiscalité directe ont été supprimées : Taxe d'habitation, Taxe sur le foncier non bâti, Taxe professionnelle

Des ressources nouvelles ont été mises en place :

■ **fiscalité directe :** la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE), dont 48,5% reviennent aux Départements ; l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER) ; le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR).

■ **fiscalité indirecte :** suppléments de taxe sur les conventions d'assurance et de DMTO (droits de mutation).

■ **dotations de l'Etat :** Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP).



LES DÉPENSES 747 985 699 €

Dans le prolongement des exercices précédents, le **Conseil général poursuit sa démarche de gestion rigoureuse et d'optimisation des dépenses.**

Cela se traduira en 2012 par **une progression des dépenses de fonctionnement contenue à + 2,1 % par rapport à 2011**, c'est-à-dire dans les proportions de l'inflation, en dépit d'une augmentation quasi-mécanique des dépenses sociales de 4 %

Liée à une concentration des interventions du Conseil général sur ses compétences obligatoires, cette maîtrise des dépenses de fonctionnement se conjugue avec le **maintien d'un haut niveau de qualité des services publics** rendus aux usagers, une forte mobilisation en matière d'action sociale en faveur des personnes les plus vulnérables, et, enfin, la poursuite de multiples politiques et initiatives favorisant **l'animation et la dynamisation du département.**

Cette maîtrise des dépenses de fonctionnement permet également de dégager une épargne disponible grâce à laquelle **le Conseil général pourra engager en 2012 près de 127 M€ d'investissements** préparant l'avenir du territoire, que ce soit en maîtrise d'ouvrage directe ou par l'intermédiaire d'aide auprès d'autres acteurs économiques, principalement les communes et structures de coopérations intercommunales.

PRIORITÉ AUX SOLIDARITÉS

En 2012, le secteur social, en hausse constante, représente **278 M€**, soit **37,18 % des dépenses réelles du budget**, décomposées comme suit :

■ Personnes handicapées : 93,5 M€

Depuis 2008, ce budget est devenu le premier des budgets sociaux. Il a fortement progressé ces dernières années en raison de trois facteurs : l'incidence de la loi du 11 février 2005 sur le Handicap, la poursuite de la politique d'intégration scolaire, et l'augmentation des capacités des structures d'accueil. En 2012, il progresse de 4,4 % par rapport au Budget Primitif 2011.

■ Personnes âgées : 66 M€

Ces dépenses progressent de 4,3 % par rapport au BP 2011. Le montant des Allocations Personnalisées à l'Autonomie (APA) versées, tant aux établissements qu'aux bénéficiaires, représente une somme de 49 M€. Le montant des frais d'hébergement en établissement est estimé à 14 M€. Enfin, le Conseil Général attribuera en 2012 près de 2 M€ de subventions d'équipement pour la construction des Maisons d'Accueil pour Personnes Agées Dépendantes (MAPAD).

■ Protection de l'enfance : 59,8 M€

Ce budget croît régulièrement depuis 2005 en raison des nouvelles mesures de protection de l'enfance en danger et de l'augmentation constante des budgets des établissements qui représentent 79 % des dépenses de ce secteur. Le montant



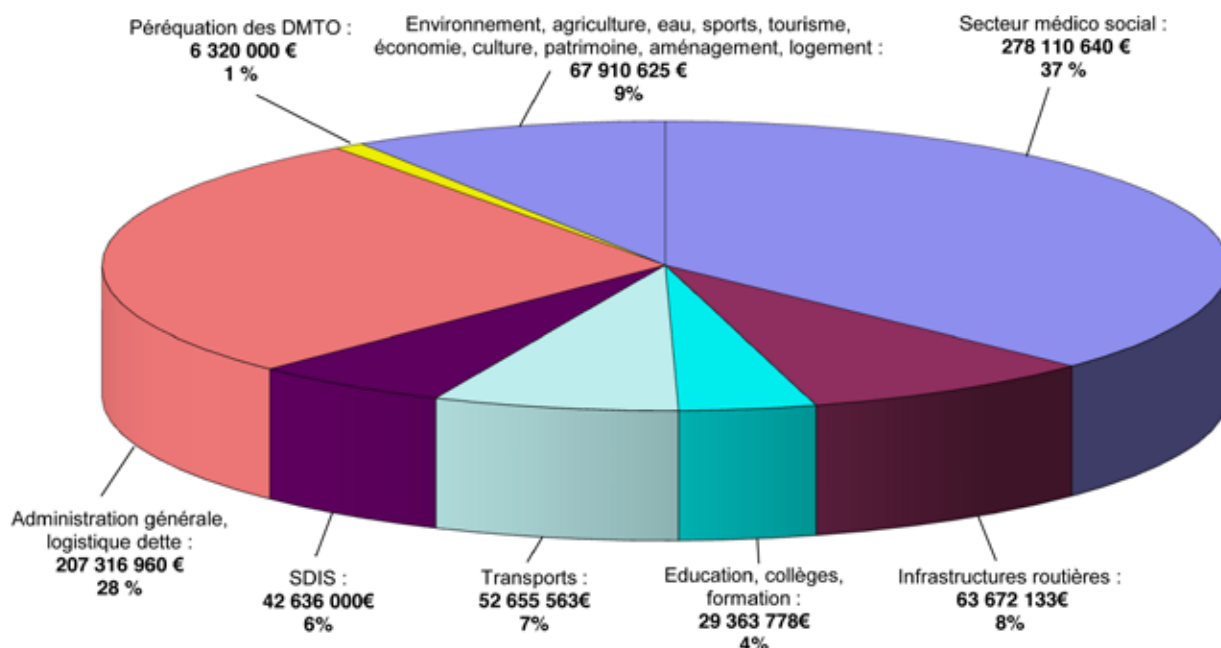
total des dépenses de placement des enfants, que ce soit en établissements ou auprès d'assistants familiaux, s'élève à 57 M€, soit l'essentiel du budget en faveur de la Protection de l'enfance.

■ Insertion : 41,9 M€

34 M€ sont destinés au versement du Revenu de Solidarité Active (RSA), et 1,8 M€ à la participation du Conseil général dans les Contrats d'Aide à l'Emploi.

■ Actions Sociales et Actions de Santé : 16,7 M€

C'est sous cette dénomination que sont comptabilisées toutes les autres actions du Conseil général dans le secteur social (Prévention, Protection Maternelle et Infantile, Aide Humanitaire ...) ou dans le domaine de la santé.



UN SOUTIEN FORT AUX INITIATIVES LOCALES

■ Dans le cadre de ses différentes politiques sectorielles, le Conseil général soutient activement les actions des collectivités locales et du secteur associatif qui contribuent à l'aménagement et à l'animation du territoire. **A ce titre, une enveloppe de crédits 86,9 M€ sera mobilisée en 2012**, dont 53,8 M€ de subventions d'équipement et 33 M€ de subventions de fonctionnement

■ **37,9 M€ sont directement affectés à l'aide aux communes**, qu'elles soient directement versées aux communes ou par l'intermédiaire d'un Syndicat Mixte comme le SMDEA (Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement) ou le SYANE (Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie) ;

■ **33 M€ sont destinés principalement à des personnes de droit privé**. Il s'agit des subventions octroyées dans le cadre des différentes politiques du Conseil général : protection de l'environnement et développement durable, sport, culture et valorisation du patrimoine, social ... ;

■ **15,8 M€ de subventions** seront destinés à l'Etat, à la Région ou à divers établissements publics, pour accompagner plusieurs projets d'envergure comme par exemple les Pôles de Compétitivité ou la modernisation du réseau ferré.



■ ■ ■ UNE EXIGENCE : LA STABILITÉ DE LA DETTE

La stabilité prévisionnelle de la dette permet de ne pas obérer l'avenir du Conseil général, d'une part en évitant une évolution à la hausse des frais financiers et d'autre part en lui facilitant la possibilité de recourir à l'emprunt pour les années ultérieures, malgré un accès à la ressource financière qui s'annonce de plus en plus difficile.

- Montant de la dette du Conseil général au 31/12/2011 : 355 M€
- 54 M€ affectés en 2012 au remboursement de la dette (dont 39 M€ au remboursement du capital de la dette et 15 M€ aux frais financiers)
- 62 M€ d'emprunts sont inscrits au BP 2012
- Une capacité prévisionnelle de désendettement inférieure à 4 ans

DES INVESTISSEMENTS POUR PRÉPARER L'AVENIR

■ **63,6 M€ seront consacrés aux infrastructures routières, dont 45,5 M€ d'investissements.** Ce budget permettra notamment l'achèvement des travaux de la déviation de Saint-Gervais-les-Bains, le lancement de nouvelles opérations parmi lesquelles l'aménagement entre Lornay et Val de Fier (RD 31), le carrefour de la Panière à Orcier (RD36/36a), le carrefour de l'aérodrome à Passy (RD 43), le giratoire de Reignier-Esery (RD2/202) ou la 3^{ème} tranche de la piste cyclable en rive Est du Lac d'Annecy.

■ **Les transports bénéficieront d'une enveloppe de 52,6 M€** pour financer principalement les services scolaires et les lignes interurbaines, l'amélioration des dessertes ferroviaires dans le département dont le CEVA et la modernisation du tunnel des Montets et de la ligne Le Fayet-Vallorcine, la construction de parkings relais, l'aménagement de différents pôles multimodaux et la mise en place du schéma d'accessibilité dans les transports.

■ **29,3 M€ seront consacrés à l'éducation et à la formation, dont près de la moitié seront affectés à l'investissement** dans les collèges public pour des opérations de modernisation, de sécurisation ou d'extension de collèges existants.



■ ■ ■ Sports, Tourisme et Montagne

Plus de 12 M€ seront affectés à la politique Sports, Tourisme et Montagne, dont plus de la moitié (6,7 M€) sera affectée à la seule Politique Montagne, en cours de redéfinition. S'agissant des crédits affectés à la politique touristique (1,5 M€), il convient d'ajouter à cette somme les moyens attribués via l'Assemblée des Pays de Savoie (3,984 M€ pour la part de la Haute-Savoie en 2011) à Savoie-Mont-Blanc-Tourisme pour les missions de commercialisation, marketing et communication touristiques. Un nouveau Plan Tourisme départemental sera défini courant 2012.



■ ■ ■ Service Départemental d'Incendie et de Secours

La participation départementale attribuée au fonctionnement du SDIS augmentera de 2 % par rapport à 2011 et atteindra 42,6 M€. Cette participation sera complétée par une subvention d'investissement exceptionnelle de 6 M€ pour la reconstruction des casernes de Thonon-les-Bains et Chamonix-Mont-Blanc.



■ ■ ■ Economie & NTIC

8,3 M€ sont affectés à la politique départementale au bénéfice des nouvelles technologies et du développement économique. 3,9 M€ sont destinés aux aides du Conseil général dans le cadre des Pôles de Compétitivité et 2 M€ à la desserte numérique du territoire, dans le cadre d'un engagement global du Département de 12 M€ de 2012 à 2015.



des ressources...	BP 2012			
		% par rapport au total dépenses ou recettes	Montant	% par rapport au total dépenses ou recettes
Fiscalité directe			210 281 000,00	28,11%
dont fiscalité directe à pouvoir de taux : Foncier Bâti	128 070 000,00	17,12%		
Fiscalité directe sans pouvoir de taux : CVAE + IFR	82 211 000,00	10,99%		
Fiscalité indirecte			146 313 000,00	19,56%
Compensations pour décentralisation et nouvelles compétences (Nouvelles compétences APA, RMI, TOS, Routes nationales, handicap)			89 134 000,00	11,92%
Dotations et assimilés pour compensation de la réforme de la fiscalité			66 370 168,00	8,87%
Dotations et participations de l'Etat et assimilés			114 128 986,00	15,26%
Emprunt			62 264 278,00	8,32%
Compensation Genevoise			23 300 000,00	3,12%
Subventions d'équipement			5 597 750,00	0,75%
Divers (Remboursement de créances & subventions de divers organismes...)			30 596 517,00	4,09%
TOTAL			747 985 699,00	100%
... pour financer...				
les compétences obligatoires du Département			466 438 114,00	62,36%
Secteur médico-social			278 110 640,00	37,18%
dont Insertion	41 985 000	5,61%		
dont Protection de l'Enfance	59 869 800	8,00%		
dont Gérontologie	66 001 922	8,82%		
dont Handicap	93 562 218	12,51%		
dont actions de santé et actions sociales	16 691 700	2,23%		
Infrastructures Routières			63 672 133,00	8,51%
Education et formation			29 363 778,00	3,93%
Transports scolaires et interurbains			52 655 563,00	7,04%
Financement du SDIS			42 636 000,00	5,70%
le fonctionnement du Département			207 316 960,00	27,72%
Administration générale, Bâtiments départementaux et Aéroport			152 711 960,00	20,42%
Dette auprès des organismes bancaires			54 605 000,00	7,30%
la péréquation des DMTO			6 320 000,00	0,84%
l'aménagement du territoire départemental			67 910 625,00	9,08%
Le logement aidé			7 319 600,00	0,98%
Environnement, agriculture, eau, sports, tourisme, économie, culture, patrimoine, aménagement			60 591 025,00	8,10%
TOTAL			747 985 699,00	100,00%
Sur ce budget, l'aide aux communes et autres collectivités représente 37,950 millions d'euro				

* Il est déduit du montant total du budget réel (c'est-à-dire non compris les écritures internes), les sommes de 51 075 000 et 70 000 000 euros que l'on retrouve en dépenses comme en recettes et qui correspondent respectivement au Crédit Long Terme Renouvelable (possibilité d'emprunter ou de rembourser cette somme tout au long de l'année, aux taux les meilleurs, selon les besoins du Département) et à l'inscription des crédits destinés à permettre au Département de renégocier sa dette en profitant des opportunités offertes sur les marchés financiers ainsi que 13,7 millions correspondant au versement en 2012 de notre contribution prévisionnelle au fonds de péréquation des DMTO perçus en 2011 couverte par la reprise de la provision constituée en 2011

■■■ CONTACTS

Service Presse

04 50 33 50 01

ou 04 50 33 58 61

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA HAUTE-SAVOIE

1 avenue d'Albigny
BP 2444
74041 Annecy Cedex

tél : 04 50 33 50 00
www.cg74.fr